



COMPTE-RENDU DE RÉUNION
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2021

Le douze mai deux mil vingt et un, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, sur convocation adressée le sept mai deux mil vingt et un, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de M. Jacky LEVEQUE, Maire.

Étaient présents : Mrs Jean-François PAILLARD, Florent GIGNON, Fabrice BUREAU, Warwick WILKINS, Jannick CRAMPON, David BOITEZ,
Mmes Charlyne BRETON, Marie-Christine LANGRENE, Corinne LEGROS, Evanie PETIT

Secrétaire de séance : Mr Fabrice BUREAU

Le procès-verbal de la séance du 14 avril 2021 est adopté.

Installation des bureaux de vote et déroulement des élections de juin 2021

- Les membres du Conseil Municipal procèdent à l'installation des permanences pour les deux bureaux de vote des élections départementales et régionales du 20 et 27 juin 2021 qui se tiendront dans la salle des fêtes.
- Compte-tenu de la situation sanitaire, il est ensuite proposé à l'ensemble des membres qui tiendront ces deux bureaux de vote, une attestation permettant d'être classé parmi les publics prioritaires pour la vaccination contre la covid-19.
- Afin d'assurer le fonctionnement simultané des deux bureaux de votes, une 2ème urne transparente et à double fermeture a été réservée auprès de l'entreprise Abis pour un montant de 165 € HT.
- Un point est fait sur l'aménagement de la salle des fêtes et les circulations à mettre en place pour que ces élections se déroulent de manière efficace compte-tenu de la situation sanitaire liée à la covid-19.
- Trois parois de protection ont ainsi été réservées à l'entreprise Presto Parebrise pour un montant de 300 € TTC. Il est indiqué qu'il est possible d'obtenir une subvention pour cet achat de parois de protection.

Délibération n°2021/020 : Demande d'adhésion au SDE76 : commune de Saint-Valéry-en-Caux

La commune de Saint-Valéry-en-Caux souhaite rejoindre le SDE76 qui a accepté par délibération en date du 18 février 2021. La commune a trois mois pour statuer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter l'adhésion de la commune de Saint-Valéry-en-Caux au SDE76, et d'accepter d'étendre le périmètre de l'adhésion de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

Délibération n°2021/021 : Devis logiciel Cosoluce

Le logiciel de gestion du budget de la commune est actuellement le logiciel JVS qui a été installé il y a une dizaine d'années. Suite aux problèmes récemment rencontrés lors de la préparation des budgets liés aux mises à jour de JVS qui ont bloqués le système, ce logiciel devient obsolète. M. LEVEQUE propose donc de changer de logiciel de gestion et de se tourner vers le logiciel Cosoluce. Un devis est présenté aux membres du conseil comprenant l'installation, le paramétrage et la récupération des données enregistrées sur JVC pour un montant total d'environ 2000 TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le changement du logiciel de gestion de la mairie, d'accepter la proposition commerciale de Cosoluce et d'autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération n°2021/022 : Participation au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes

M. LEVEQUE donne lecture du courrier du Département en date du 29 avril 2021 concernant une demande de participation financière au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes. Cette participation s'élève à 0,23 € par habitant. Le nombre d'habitants au 1er janvier 2021 (valeur de l'INSEE) est 329. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 6 voix pour, 1 abstention et 4 voix contre, de participer financièrement au Fonds d'Aide aux Jeunes, d'accepter la participation financière à 0,23 € par habitant soit 75,67€, et d'autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Communications diverses

- Réserves incendie : l'architecte M. MARUITTE nous a adressé un devis ce 12 mai 2021 pour les demandes de permis de construire des réserves d'incendie pour un montant de 5 970 € TTC.
- Entretien de l'orgue de l'église : compte-tenu du faible niveau de fonctionnement annuel de l'orgue de l'église, un devis a été demandé à la manufacture d'orgues pour que l'entretien de l'orgue se fasse avec une seule visite annuelle. Le montant de ce devis s'établit à 367,25 € TTC. Pour rappel, le contrat précédent prévoyait deux visites annuelles d'entretien pour un montant de 624 € TTC.
- Un point est fait sur la proposition de Mme DELIGNY visant à installer une épicerie multiservices au sein de la commune. Une discussion s'engage notamment sur le fait que, dans cette proposition, il est prévu d'utiliser une partie des locaux de l'école, une fois que le regroupement scolaire sera effectué à Mesnières-en-Bray. A ce stade, le conseil municipal ne peut se prononcer sur cette demande car la date de libération de ces locaux n'est pas encore programmée de manière définitive compte tenu de l'état d'avancement du regroupement scolaire. Par ailleurs, le devenir des locaux de l'école a déjà été abordé précédemment par le conseil municipal et il a été envisagé plusieurs destinations à ces locaux après le regroupement scolaire sans que rien ne soit définitivement décidé en l'état. Le dossier reste en discussion. Il sera donc nécessaire de rediscuter de cette proposition d'épicerie au vu des autres utilisations possibles envisagées une fois la date de libération des locaux de l'école connue avec certitude. Le conseil municipal propose donc de rediscuter de cette question plus tard.

Levée de séance : 20h53